



CANADIAN FEDERATION
OF NURSES UNIONS
LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS

ÉNONCÉ DE POSITION

Droits de la personne et équité

Septembre 2022

CONTEXTE ET APERÇU

La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (FCSII) fait la promotion des droits de la personne et de l'équité pour tous. Nous appuyons les principes liés aux droits de la personne, tels qu'énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*,¹ la *Charte canadienne des droits et libertés*² et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, selon laquelle « les motifs de distinction illicite sont ceux qui sont fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, l'état de personne graciée ou la déficience. »³ La FCSII et ses membres sont déterminés à lutter contre tout obstacle à l'actualisation des droits de la personne, de l'équité et de l'inclusion au sein des collectivités et des milieux de travail.

La FCSII reconnaît l'importance et la valeur d'inclure les voix des membres marginalisés faisant l'objet de discrimination historique et systémique. Historiquement, les syndicats ont aidé les travailleurs et les travailleuses à obtenir des salaires équitables, des milieux de travail sûrs, l'égalité de genre, un meilleur équilibre vie personnelle-travail, et plus encore. Au fil du temps, cette représentation s'est élargie pour faire place aux groupes marginalisés au sein des syndicats. L'équité est un enjeu syndical. Le reconnaître est un pas important pour assurer l'inclusion. L'engagement des travailleurs et des travailleuses, fondé sur la race, l'ethnie, le sexe, le genre, l'identité ou l'expression de genre, l'âge, l'orientation sexuelle, les compétences et l'indigénité, est crucial pour assurer la force à long terme du mouvement syndical canadien.

POSITION DE LA FCSII

La FCSII est déterminée à réunir des groupes à la recherche d'équité lors de son congrès biennal et à travailler avec ces groupes, ainsi qu'avec le conseil exécutif national (CEN) afin de poursuivre l'éducation et la sensibilisation, et agir pour assurer l'équité et le respect des droits de la personne au sein de nos organisations. Reconnaisant l'unique composition des membres des syndicats infirmiers, la FCSII n'aura pas de groupe de femmes lors du congrès mais sera toujours engagée à continuer le travail pour faire progresser l'équité de genre dans nos milieux de travail et nos collectivités, y compris par l'intermédiaire de notre lutte pour l'équité salariale. De plus, reconnaissant certains des défis au travail que doivent surmonter les minorités linguistiques, la FCSII offrira aux francophones l'occasion de se rencontrer, en tant que groupe, lors du congrès. La FCSII va encourager et appuyer toutes les organisations membres

afin qu'elles mettent en place des processus et des politiques similaires à ceux de la FCSII pour ainsi assurer la représentation et l'inclusion de tous les membres. La FCSII est déterminée à utiliser la Trousse à outils sur l'équité et les Cartes contre l'iniquité comme outils d'apprentissage pouvant amorcer la discussion, favoriser l'éducation, et encourager l'engagement. De plus, les organisations membres seront encouragées à participer aux groupes de travail et aux ateliers du Congrès du travail du Canada (CTC), et à promouvoir les campagnes du CTC.

Protéger les droits de la personne et promouvoir l'équité signifie lutter pour les droits de la personne, sans avoir peur et sans être intimidés. Cela signifie sensibiliser davantage grâce à l'action communautaire et politique. La FCSII est solidaire de ses membres et croit que l'inclusion et la représentation représentent une force.

La FCSII et ses organisations membres sont déterminées à s'élever contre tout type de discrimination dans nos milieux de travail, nos organisations, nos collectivités et dans la société et c'est pourquoi nous encourageons les membres à agir et à :

- Promouvoir les droits de la personne et l'équité par l'éducation et la formation des membres et du personnel;
- Promouvoir les initiatives d'éducation élaborées conjointement avec les organisations infirmières, et les associations hospitalières ou du secteur des soins de santé;
- Inciter les employeurs à élaborer ou à améliorer les politiques et les mesures anti-discrimination et anti-intimidation;
- Inciter les employeurs à déceler les problèmes et les obstacles systémiques dans le milieu de travail, et à élaborer des politiques et des mesures efficaces pour les éliminer;
- Miser sur la négociation collective pour inclure les objectifs en matière de droits de la personne ou les mettre à niveau;
- Mettre en place des mécanismes de soutien pour les personnes faisant l'objet de tout type de discrimination au travail;
- Promouvoir, de façon active, une plus grande participation des membres en quête d'équité à nos activités syndicales, et offrir des occasions d'accroître le leadership;
- Utiliser notre voix collective pour revendiquer les droits de la personne, l'équité et l'inclusion;
- Participer, avec d'autres groupes ayant des objectifs similaires, à l'amélioration des avantages sociaux et des conditions pour les personnes désavantagées au Canada.

¹ Déclaration universelle des droits de l'homme – Nations Unies. <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

² Charte canadienne des droits et libertés. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-12.html>

³ Loi canadienne sur le droit de la personne. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>